

THE
QUEBEC
GAZETTE.

LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.



THURSDAY, JULY 25, 1782.

JEUDI, le 25 JUILLET, 1782.

L O N D O N, MARCH 7.

A letter from Constantinople, Jan. 30, says, "The Porte are recruiting the army and navy with as much eagerness as if they were at the eve of a rupture. All strangers are narrowly watched, and the merchants have received notice to be very circumspect in the advices they send to their correspondents concerning public affairs; the grand Signior has been shut up in the Divan several days together—as we do not hear of any disagreement with any of the surrounding powers, these matters are the more mysterious."

Lord Rawdon, in case of a peace with America and the House of Bourbon, will, as he has declared, take a command under the Emperor against the Turks, in order to improve him in the art military.

Many young noblemen and gentlemen, who intend themselves for the military profession, have also declared their determination of seeking experience and honour under the wings of the Imperial Eagle, against the Ottomites; it is said that the plan is to form a corps of volunteers for that purpose.

The motives which have induced the Emperor to declare war against the Turks are purely political. Religion, thank heaven, is totally out of the case; yet it will have its influence in assisting the Imperialists with volunteers, and we shall shortly hear of sanctified emigrations from all parts offering to fight for the honour of God and the good of their own soul, and laying down their lives in this world, to get into the Holy Army of martyrs in the world to come.

The Address of Monday, it is expected, will prove not only a means of reconciliation with America, but also an introduction to unanimity between his Majesty's subjects. There never was a wiser observation than that made by Henry VII. when he said, "My people know me, I know my people, that breeds confidence." France will receive a greater alarm from the growing confidence of the King and his people, than if forty thousand men were landed at Brest.

A Turkey merchant in the City has received a letter from Constantinople, which has the following article:—"The French Ambassador here has been discovered in endeavouring to bring on another war between the Empress of Russia and the Turks, persuading the Sultan that they had made an encroachment upon part of his dominions, which had come to the knowledge of the populace, who assembled about the Ambassador's house, and would have murdered him and all his domestics, had not a large body of Janissaires been sent, who saved him from their fury."

A letter from Petersburg mentions a report, that a fleet of men of war are ordered to be got ready to sail for the Downs as soon as the season will permit, which, it is said, according to treaty are to be employed in conveying trading ships from port to port under Russian colours, and to any part of the West Indies, to America, to Lisbon, and the Mediterranean, but not to the East-Indies.

They write from Berlin, that a powder magazine in the neighbourhood of Konningsberg was by some accident lately blown up, by which 15 men who were at work therein, and a stranger passing, by at the time, lost their lives.

It was reported some time ago that the command of the Greys was intended for the brave old General Murray. It is to be hoped that his late unavoidable misfortune will not occasion any change in that appointment.

The Philadelphians, by the last accounts from New-York, were in high spirits, and in daily expectation, of considerable reinforcements from France, a great number of privateers were sitting out in the Delaware, to cruise in the spring, and trade was rather brisker than it had been during the war. There was, however among the most moderate of the Americans, a doubtful suspensive sort of uneasiness respecting their new alliance, many were apprehensive that France would dispossess them of part of the Provinces, and suspected they should once more be obliged to call on the Mother Country to assist them in expelling those friends which they have so recently invited to defend them.

March 18. An evening paper says, by dispatches received at the East-India-house on Friday from Bassora, we are informed that they had received accounts of the capture of Cochin, and two country ships, from the Dutch. It was likewise said, that Batavia was the next object to which the English force was to be directed; but our correspondent heartily prays that no attempts may be made on that most destructive of all places, where, if our troops once land, few will live to boast their success; but if, on the contrary, the attack, as some think, is to be against Ceylon, it is to be hoped that the conquest may be effected, as the people of the country will be happy to assist, and the possession would prove of infinite importance to the East-India Company.

By advices received on Friday at the India-house over land, we have the agreeable intelligence, that peace is at length concluded between Sir Edward Hughes and the Marattas;—also, that Sir Edward had captured two Dutch India ships on the Malabar coast, and taken a settlement belonging to the States, in that part of the world.

They write from Warsaw, that the report of several thousand Turks having surprized a body of Russian troops on the Niester, is absolutely false. They are also advised from Austria, that the reform of the convents has brought to the Emperor's coffers seven millions of florins, and they are pleased at the reflection, that he will employ the whole for the real benefit of his faithful subjects.

March 19. It was yesterday reported, that there was advice received of such a change in the Portuguese Ministry, as might change the face of affairs in the southern parts of Europe.

L O N D R E S, le 7 MARS.

UNE lettre de Constantinople du 30 Janvier, dit, "La Porte recrute son armée et sa marine avec autant de promptitude que si elle étoit à la veille d'une rupture; tous les étrangers sont veillés de près, et les marchands ont reçu ordre d'être très circonspects dans les avis qu'ils peuvent envoyer à leurs correspondans, quant aux affaires publiques; le Grand Seigneur s'est enfermé dans le Divan pendant plusieurs jours de suite.—Comme nous n'avons entendu parler d'aucune altercation de la part des puissances qui sont autour de nous, toutes ces démarches sont pour nous un malheur."

Le Lord Rawdon, dans la supposition d'une paix avec l'Amérique et la maison de Bourbon, se propose de prendre un commandement sous l'Empereur contre les Turcs, afin de se verser dans l'art militaire.

Plusieurs jeunes gentilshommes et messieurs, qui veulent embrasser l'état militaire, ont aussi déclaré qu'ils étoient déterminés d'acquiescer de l'expérience et de l'honneur sous les ailes de l'Aigle Impérial, contre les Ottomans; l'on dit qu'il y a un plan à ce sujet de former un corps de volontaires.

Les motifs qui ont engagé l'Empereur à déclarer la guerre contre les Turcs, sont purement politiques. La religion, Dieu merci, n'en est pas un; cependant elle servira à engager des volontaires à se joindre aux Impériaux, et nous apprendrons bientôt qu'il y a de toutes parts de saintes émigrations qui s'offriront de se battre pour l'honneur de Dieu et le bien de leur ame, et qui sortiront de ce monde-ci par aller dans l'armée sainte des martyrs, dans l'autre à venir.

L'Adresse de Lundi, sera, à ce qu'on espere, non-seulement un moyen de réconciliation avec l'Amérique, mais aussi d'introduction à l'unanimité entre les sujets de sa Majesté. Il n'y a jamais eu d'observation plus sage que celle de Henry VII, lorsqu'il dit, "Je connois mon peuple, mon peuple me connoit, et c'est ce qui augmente la confiance." La France sera beaucoup plus alarmée de ce que la confiance régnera de nouveau entre le Roi et son peuple, que s'il étoit débarqué quarante mille hommes à Brest.

Un marchand Turc dans la ville a reçu une lettre de Constantinople, où se trouve l'article suivant:—"L'on a découvert que l'ambassadeur François tâchoit d'allumer une autre guerre entre l'Impératrice de Russie, et les Turcs, en persuadant au Sultan qu'elle avoit empiété sur ses domaines; la populace qui a sçu cette nouvelle, s'est assemblée au tour de la maison de l'ambassadeur, et l'auroit massacré, lui et ses domestiques, si l'on n'avoit pas envoyé un gros corps de Janissaires, qui le sauverent de cette furie."

Une lettre de Petersburg dit, qu'il a été ordonné à une flotte de vaisseaux de guerre de se tenir prête à partir pour les Dunes aussitôt que la saison le permettra, qui doit, à ce que l'on dit, suivant le traité, convoier les vaisseaux marchands de port en port sous le pavillon de Russie, dans tout endroit des Indes Occidentales, en Amérique, à Lisbonne, dans la Méditerranée, mais non aux Indes Occidentales.

L'on écrit de Berlin, qu'un magasin à poudre, dans le voisinage de Koenigsberg avoit sauté en l'air, par quelque accident et qu'il y a eu 15 hommes qui y travailloient et un étranger qui ont été tués.

L'on disoit il y a quelque tems que l'on destinoit le commandement de la cavallerie grise Ecossoise, au brave Général Murray. L'on espere que son dernier malheur inévitable ne changera rien dans cette nomination.

Les Philadelphiens, suivant les dernières nouvelles de la Nouvelle-York, étoient très zélés et attendoient de jour en jour des renforts considérables de France, l'on équipoit un grand nombre de corsaires dans le Delaware, pour croiser ce printemps, et le commerce étoit plus vif qu'il n'a jamais été pendant cette guerre. Les Américains les plus modérés, avoient une espece de doute qui les embarassoit quant à leur nouvelle alliance, plusieurs craignoient que la France ne voulût disposer d'une partie des provinces, et soupçonnoient qu'ils pourroient être obligés d'appeler la mere patrie à leurs secours, pour les aider à chasser ces amis qu'ils avoient invité tout récemment à venir les défendre.

Le 18 Mars. Une gazette du soir dit, par des dépêches reçues à la maison de la compagnie des Indes Orientales, Vendredi, de Bassora, nous apprenons, que l'on avoit pris aux Hollandois, Cochin et deux vaisseaux du pais. L'on disoit aussi que Batavia étoit le premier objet contre lequel les Anglois devoient porter leurs forces; mais notre correspondant souhaite ardemment qu'il n'y ait aucune tentative contre cette place destructive, dans laquelle, de toutes les troupes qui débarqueroient, il y en auroit très peu qui rechaperoient pour jouir des fruits de la victoire; mais que si au contraire, l'on attaquoit Ceylon, l'on pouvoit espérer que la conquête réussiroit, en ce que le peuple de l'endroit nous assisteroit, et que cette possession rapporteroit de grands avantages à la compagnie des Indes Orientales.

Par avis reçus mardi par terre à la maison de la compagnie des Indes, nous avons la nouvelle agréable que la paix est enfin conclue entre Sir Edward Hughes et les Marattas;—deplus, que Sir Edward a pris deux vaisseaux des Indes Hollandois, sur la côte de Malaba, et une habitation appartenant aux États, dans cette partie de l'univers.

L'on écrit de Varsovie qu'il est absolument faux que plusieurs milliers de Turcs aient surpris un corps de troupes de Russie, sur le Niester. L'on écrit aussi d'Austrie que la reforme des Couvens a fait rentrer dans les coffres de l'Empereur sept millions de florins, et l'on se plaît à réfléchir qu'il emploiera toute cette somme au profit réel de ses fidels sujets.

Le 19 Mars. L'on a dit hier que l'on avoit reçu avis qu'il y avoit eu dans le ministère de Portugal, un si grand changement, qu'il pourroit influer sur une révolution entiere des affaires actuelles dans les parties du Sud de l'Europe.

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC. INWARDS.

Dart, James Tyrie; from Bermudas.—Outwards. Harpooner, John Ramsay; Ceres, John Mann; Montreal, Robert Maddocks; Ann, John Cockburn; Swift; John Clifton; Hero, Edward Symons; Britannia, William Broomfield; Jeannie, William Kinnier; Tagus, Robert Innes; Friendship, Wm. Cornwall; for Newfoundland.

ADVERTISEMENTS.

THOMAS POWIS, JEWELLER, GOLDSMITH and ENGRAVER, has for sale at his Shop, opposite the PRINTING-OFFICE, in the Lower-Town,

A rich assortment of Gold Rings, Bracelets, Lockets and Breast Pins, work'd in the latest approv'd of fashion; Lady's Paste Shoe, and Gentlemens Knee and Stock Buckles, inlaid with Gold; Pearl and Gold Croffes with Hair Devices; Pearl and Garnet Locketts; Garnet and Gold Knee and Stock Buckles; Silver, Table and Tea Spoons; Gentlemens elegant Buckles; Soup Ladies and Silver Salts, &c.

Plated Candlesticks, Tankards, Pint Mugs, Mustard Pots and Buckles; Ladys and Gentlemens Pocket Books with instruments; Diagonal Glasses with Views; Magic Lan horns and slides; Camp and Achromatic Spy Glasses; Snuff Boxes, Walking Canes; Gilt Watch Chains and Seals, &c.

Has remaining on hand a few bottles of Olives, Capers, Ketchup, India Soy and Patent Mustard, which any person taking the whole shall have them at a very low price for Cash. Quebec, July 24, 1782.

THOMAS POWIS, JOUAILLER, ORFEVRE et GRAVEUR, vend à son Magazin vis-à-vis l'IMPRIMERIE, à la Basse-ville;

UN riche assortiment de Bagues d'Or, Bracelets, de Joyaux et Epis glettes, travaillés dans le dernier gout; des Boucles de Souliers, en terres, de Dames, et des Boucles de Souliers, Jarretière et Col incrustées en Or, pour les Messieurs; des Croix en Perles et Or avec des devises en Cheveux; des Joyaux en Perles et Grenat; des Boucles de Jarretieres et Col en Or et Grenat; des Cuilleres en Argent de Table et à Thé; des Boucles élégantes pour les Messieurs; Cuilleres à Soupe; Salieres, &c.

Des Chandelières, Pots, Pintes, Moutardiers et Boucles argentés en feuille, des Tablettes pour les Messieurs et Dames, garnies d'instruments; des Miroirs d'Optique, des Lanternes Magiques; des Longue-vues Acromatiques pour les Militaires; des Tabatieres, Cannes, Chaines de Montres d'orées, et Cachets.

Il lui reste quelques bouteilles de Moutarde, Olives, Capres, Ketchup, et du Soy des Indes; quiconque prendra le tout, l'aura à très bas prix pour de l'Argent comptant.

A general assortment of Ironmongery, Cutlery, Jewellery and Plated Wares, imported from the manufactories of Birmingham and Sheffield, sold wholesale by Charles Startin, at his Store, in St. Peter's Street, Lower Town, Quebec.

DELIVERED from on board the London, now lying at the King's Wharf, 2 Bales L Whoever can claim them properly may apply to Mr. William Dickie, at Mr. Lymburner's.

For Sale by ROBERT WOOLSEY,

| | | |
|---|---|--|
| MADEIRA, Lisbon, Vidonia, Port, Claret, Port, Frontinac, Claret, London Porter, Ditto, French Brandy; | Wines in Casks; in Bottles; in Ditto; in Casks; | Geneva; Shrub; Anniseed Cordial; Olive Oil; Raisins in Casks; Chocolate; Hyson, Green, and Bohca Teas; Loaf Sugar; Sage; Paints; Irish Linens, &c. &c. |
|---|---|--|

ALL persons having demands on the late JOHN PORTEOUS, Esq; are desired to bring their accounts to Mr. John Bell, of Montreal, in order to have the same adjusted and settled, and those who may be indebted to the said deceased JOHN PORTEOUS, Esq; are requested to pay the same into the hands of M. Mrs. Grant & Blackwood, at Quebec, or to the said John Bell, of Montreal, who, with Col. John Campbell and Jacob Jordan, Esq; are duly authorized and empowered by Mrs. PORTEOUS, to settle the affairs of her deceased Husband.

TOUS ceux qui ont quelques prétensions sur les biens de JEAN PORTEOUS, Ecuier, défunt, sont priés d'apporter leurs comptes à Mr. Jean Bell, à Montreal, afin qu'on puisse les justifier et acquiter; et tous ceux qui doivent au dit JEAN PORTEOUS, Ecuier, défunt, sont requis de payer l'argent entre les mains de Messrs. Grant & Blackwood, à Quebec, ou au dit Jean Bell, à Montreal, qui, conjointement avec Colonel Campbell et Jacob Jordan, ont plein pouvoir et autorité par Madame PORTEOUS, d'arranger les affaires de son mari défunt.

Public notice is given, that the Honorable the Judges of the Court of Common Pleas for the district of Quebec will commence their Circuit through the country as follows:

THE first session will be held on the South shore at Kamouraska Monday the 29th July; Tuesday the 30th at St. Anne; Wednesday the 31st at St. Valier; Thursday 1st August at St. Thomas; Friday the 2d at St. Nicolas; Saturday 3d at St. Charles; Monday the 5th at St. Nicholas; Tuesday the 6th at Lotbiniere; Wednesday the 7th at St. Pierre les Becquets; and on the North side the first Court will be held on Monday the 26th August at Pointe aux Trembles; Tuesday the 27th at Dechambault; Wednesday the 28th at Ste. Anne.

Le Public est averti, que les Honorables Juges de la Cour des Plaidoyers Communs, du district de Québec, feront leur Tournée dans les campagnes du dit district ainsi qu'il suit:

LE premier siége se tiendra au Sud, à Camouraska, Lundi le 29 Juillet; Mardi 30 à Ste. Anne; Mercredi 31 à l'Islet; Jeudi 1er Août à St. Thomas; Vendredi 2 à St. Valier; Samedi 3 à St. Charles; Lundi 5 à St. Nicolas; Mardi 6 à Lotbiniere; Mercredi 7 à St. Pierre les Becquets; et du côté du Nord le premier siége se tiendra Lundi le 26 Août, à la Pointe aux Trembles; Mardi 27 le Dechambault; Mercredi le 28 à Ste. Anne.

A vendre par JASPER HARICK, à bord du brigantin la Guerlande, à bonne composition.

| | |
|---|---|
| Du Rum des Isles; De la Grosse Biere de Londres; Du Cœuf pour les familles; Du Lard ditto; Du Beurre d'Irlande de la meilleure qualité; | Du Savon de Castille; De la Chandelle moulée et à la baguette; Des Langues; Du Vinaigre de Bourdeaux; De la Toile et autres articles. |
|---|---|

For Sale by JASPER HARICK, on board the Brig Garland, on very moderate terms;

| | |
|---|--|
| WEST India Rum; London Porter; Mefs Beef; Mefs Pork; Best Irish Butter; | Castile Soap; Mould and Dipt Candles; Tongues; Bordeaux Vinegar; Lincen and sundry other articles. |
|---|--|

AVERTISSEMENTS.

L'ON fait savoir au public, que Joseph Précour, agissant pour un de ses amis, a acquis de Vital Neveu, une portion de terre de deux arpens de front, située dans l'Isle aux Castors, Seigneurie de Berthier, allant d'un travers à l'autre d'icelle, joignant d'un côté au Sud-ouest à J. Bte. La Nois, et d'un autre au Nord-est au dit vendeur, avec la grange qui s'y trouve, faisant partie de plus grande quantité adjugée au dit Neveu, au Bureau du Provost Maréchal à Montréal, en vertu d'une Exécution à la poursuite de Messrs. Stuart, Frazer & Co. contre J. Bte. Desrampe; en conséquence toutes personnes qui prétendent droit sur la dite portion de terre par hypothèque ou autrement sont priées et requises d'en donner avis au dit Précour, d'ici au 31 Juillet prochain, passé lequel tems le dit acquéreur se prévendra du présent avertissement contre tous ceux qui auront négligé de faire leur déclaration.

Berthier, le 17 Juin, 1782.

PUBLIC notice is given, that Joseph Precour, acting for one of his friends, has purchased of Vital Neveu, a lot of land situate in the Island aux Castors, Seigniorie of Berthier, consisting of two acres in front and extending from side to side of said Island, joining on the South-west side to J. Bte. Lanois, and on the North-East to said Vital Neveu, with the Barn thereon erected; being part of a more large quantity adjudged to said Neveu, at the Provost Marshal's Office at Montreal, in consequence of a Writ of Execution issued at the suit of Messrs. Stuart, Frazer and Co. against J. Bte. Desrampe; in consequence of which all persons who pretend claim on said lot of land, by mortgage or otherwise, are requested to give notice thereof to said Precour, on or before the 31st July next, after which period the said purchaser will avail himself of this Advertisement against all such as neglect giving in their claims.

Berthier, 17th June, 1782.

LA Société de GREGORY & WOOLSEY a été dissoute aujourd'hui, ceux qui leur doivent sont requis de s'acquiter immédiatement vis-à-vis de Mr. Robert Woolsey, qui est autorisé de donner quittance; et ceux qui ont des demandes à la dite Société sont priés de les lui présenter et il les acquitera.

Quebec, ce 22 Juillet, 1782.

THE Partnership of GREGORY & WOOLSEY is this day dissolved, those who are indebted to it are requested to make immediate payment to Robert Woolsey, who is empowered to give acquittances, and those who have any demands on the said Partnership are desired to deliver them to him, who will discharge them.

Quebec, 22 July, 1782.

UN assortiment général de Clincaillerie, Coutellerie, Jouaillerie et effets argentés en feuille, importés des manufactures de Birmingham et Sheffield, se vend en gros au magasin de Charles Startin, rue St. Pierre, à la Basse-ville à Québec.

Importé depuis peu de CORK, une cargaison de BEURE de la meilleure qualité, qui se vend à de très raisonnables termes, à la maison neuve de Mr. Crete, par R. STEWART & FILS.

JUST Imported from CORK, a Cargo of Choice ROSE BUTTER, to be sold at Mr. Crett's new House, upon the most reasonable terms, by R. STEWART & SON.

Nouvellement importé de Londres, et à vendre par JEAN BTE. LE BRUN, à la Haute Ville de Québec.

| | |
|--|--|
| DES coëffures de Dames à la mode; Des Capotes ou Mantes ditto; Des Plumes d'Autruches de toutes couleurs; Des Rubans de toutes façons; Des Essences et Eau d'Odeurs de toutes espèces; Des fleurs artificiels de toutes couleurs; Des Etoffes de Soie de toutes espèces pour Robe, Jupon, &c.; Des assortiments généraux pour deuil; Des Corps à la mode pour dames et demoiselles; Des Gands de toile et de peaux de toutes couleurs; Des Bas de Soie pour homme et pour femme; Des Bas de Cotton de différentes espèces pour Dames; Ditto pour des jeunes demoiselles de toute age; Des chausures de Soie, et autres de toutes espèces; De la Mouffeline peinte, ditto à fleur, ditto caroté, ditto raié, ditto claire; De la Batiste, Malmole, Gazes fleuries et unies; Mouchoirs de Mouffeline, ditto de Gazes; Des Parasols et Parapluie; Des Tabatieres dorées, ditto d'écaille fin, à portrait dessus; Ditto de carton fin, ditto de cuir à façon et garnies; Des Etuis dorées, ditto d'écaille, et autres; | Des Porte-feuilles, Porte Craïons et Arache Poils; De toutes espèces de Boucles; Du Sucre blanc en pain, ditto double raffiné; Du Jus de Citron, des Figues, des Prunes; Des Raisins, des Amandes douces, ditto ameres, du Ris, Poivre; Epiceries, et du Sel en panier; Des Cierges, de la Bougie, de la Chandelle au moule, ditto à la baguette; Du Tabac en boîte de Strasbourg, ditto en Menoque; Ditto en Carotte, ditto à cliquer; De la Poudre à tirer et à poudrer; De la Peinture de toutes couleurs; De l'Huile de Lin bouillie, du Salpêtre; De la fleur de Souffre, des roués à faire de la toile; Des Balances de cuivre avec leurs poids; Des Compas assortis pour les Arpençuts; Des Chaines pour ditto, de 18 pieds, mesure Francoise; Ditto de 45 pieds ditto, et autres instruments de leur état; Des boîtes d'instruments de Mathématique; Des Cloches pour les chambres, avec leurs assortiments; Des outils pour les Charons, Menuisiers, Charpentiers, Cordonniers et autres; Des assortiments de Bureau de toutes espèces; De toutes sortes de Serrures, et autres articles trop long à détailler, le tout à vendre au bénéfice le plus bas. |
|--|--|

Just Imported from London, and to be sold by JEAN BTE. LE BRUN, in the Upper-town, Quebec;

| | |
|--|--|
| LADY's fashionable Caps; Ditto Cloaks; Ostrich Feathers of divers colours; Ribbons of all sorts; Essences and scented waters of all kinds; Artificial flowers of all colours; Silk stuffs of all sorts, for Gowns, Petticoats, &c.; A general assortment of mourning apparel; Lady, and Girls fashionable Stays; Linen and leather gloves of various colours; Men and Womens silk Stockings; Lady's cotton Stockings of different kinds; Ditto for young Ladys of all ages; Silk Hose and others of all kinds; Painted, flowered and checked Muslin; Striped and plain ditto; Cambric, Lawn, plain and flowered Gauzes; Gauze and Muslin Handkerchiefs; Umbrella's for Sun and Rain; Gilt Snuff-boxes, fine Tortoiseshell ditto with pictures thereon; Fine paper ditto; fashionable Leather ditto; Gilt Pin Cases, Tortoiseshell ditto and others; Pocket Books, Pencils, and Tweezers; | Buckles of all sorts; Loaf Sugar, single and double refined; Lemon Juice, Figs, Pounes, Raisins; Sweet Almonds, bitter ditto, Rice, Pepper; Spices and basket Salt; Wax, Spermaceti, mould and dipt Candles; Strasbourg Snuff in lead canisters, leaf Tobacco; Carrot and chewing Tobacco; Hair and Gun Powder; Paints of various colours; Boil'd Linseed Oil, Salt-petre; Powder'd Brimstone, spinning Wheels; Brass Scales and Weights; An assortment of Compasses for Surveyors; Chains for ditto of 18 feet French measure; Ditto of 45 feet, and other instruments fit for their use; Mathematical instruments; Chamber Bells with their appurtenances; Tools for Wheelrights, joiners, Carpenters, Shuemakers, and others; Desk furniture; All kinds of Locks, and other articles too long to enumerate, all of which will be sold at the most reasonable rates. |
|--|--|

Just Imported and to be Sold at the PRINTING OFFICE,
A complete assortment of Stationary and Books;
Court Calendars, Lists of the Army, and variety of
New Magazines, &c.

MONTREAL, 11 JULY, 1782.

This is to advertise the Publick, that on account of the indisposition of the Honorable Judges of the Court of Common Pleas the Circuit is postponed to the following time;

At Terrebonne, on Tuesday the 30th day of July,
At L'Assomption, on Thursday the 1st. August,
At Berthier, Saturday the 3d. ditto.
At Three Rivers, Tuesday the 6th. ditto.
At Sorrel, Saturday the 10th. ditto.
At St. Denis, Monday the 12th. ditto.
At Chambly, Friday the 16th. ditto.
At Point Claire, Tuesday the 20th. ditto — Of which all persons concerned are to take notice.
By order of the Judges,
J. BURKE, Clerk.

MONTREAL, le 11 JUILLET, 1782.

Le public est averti, que par l'indisposition des Honorables Juges de la Cour des Plaidoyers Communs, le Circuit est remis au jours suivants:

At Terrebonne, Mardi le 30 Juillet,
At L'Assomption, Jeudi le 1 d'Août,
At Berthier, Samedi le 3 ditto,
Aux Trois Rivieres, Mardi le 6 ditto,
At Sorrel, Samedi le 10 ditto,
At St. Denis, Lundi le 12 ditto,
At Chambly, Vendredi le 16 ditto,
At la Pointe Claire, Mardi le 20 ditto.
Tous ceux qui y sont intéressés pourront se regler sur cet avertissement.
Par Ordre des Juges, J. BURKE, C. P. C.

RUN AWAY from his bail, an indented servant
A man named CHRISTIAN MILLER, born in Germany, by trade a Tailor, he is about 5 feet 9 or 10 inches in stature, well made, middling long black hair, speaks English tolerably well, he was formerly a servant to a German Hessian officer, one Mr. Seiffert, Lieutenant in Capt. Schoels regiment, has very much the art and behaviour of a sham beau and has a variety of cloaths, viz. a Maroon Coat, a brown ditto, lined with light blue silk, the one had Gold the other Silver Buttons, a brown Great Coat and a variety of Waistcoats and Breeches: Whoever will apprehend the said Run-away, so as the subscriber may have him in custody, shall receive FIVE GUINEAS reward; over and above any reasonable expences; and all masters of vessels, officers of the army and others, are forwarn'd not to harbour or entertain him nor to be aiding in his escape, on pain of being prosecuted as the law directs.

NOTE. If apprehended at Quebec, apply to Mr. Wm. Laing, Merchant, or to the subscriber at Montreal. (Signed) JOHN MITTLEBERGER.
Montreal, 4th July, 1782.

IL a déserté, un domestique nommé Chretien Miller,
qui étoit engagé, un Allemand, Tailleur de profession, de la taille de 5 pieds 9 à 10 pouces; a les cheveux noirs de moyenne longueur, parle passablement l'Anglois: il étoit autrefois au service de Mr. Seiffert, officier au détachement du Capitaine De Schoell: il fait le petit maître ayant beaucoup d'habits, savoir, un couleur maron avec des boutons d'or, un autre brun doublé en bleu céleste avec des boutons en argent, un surtout brun, et quantité de vestes et culottes. Quiconque arrêtera le dit déserteur, en sorte que le soussigné puisse s'assurer de sa personne recevra CINQ GUINEES pour recompense, et sera remboursé de toutes les dépenses raisonnables. Tous maîtres de vaisseaux et officiers de l'armée sont avertis de ne le point retirer ou lui donner azile ni de l'assister dans sa fuite sous peine d'être poursuivis suivant la loi.

NOTE. En cas qu'il soit arrêté à Quebec, il en faut informer Mr. Laing, Marchand, ou le soussigné à Montréal.
JEAN MITTLEBERGER.
Montréal, le 4 Juillet, 1782.

JAS. CROSS & Co. have imported from Bristol, this Spring, a quantity of the undermentioned articles, which they will sell on very reasonable terms for Cash or Bills:

| | |
|---|---|
| A large quantity of pale British Brandy of remarkable fine quality; | Hogs Lard in Ditto; |
| Molasses; | Castile Soap in Boxes; |
| English large grain Salt; | Hams in Tierces; |
| French grey Ditto; | Fine Hereford Cyder, in Pipes and |
| Best double Gloucester Cheese; | Porter and Burton Ale; Hogheads. |
| Cork Rose Butter, in Firkins; | A few Boxes of Hats and Bales of Woollen. |

Please apply to T. Cole, (at Messrs. G. Allsopp & Co. Counting-house, Lower-town) who intending to quit this province in the fall will dispose of the above on very low terms to any person taking a quantity.

JACQUES CROSS & Co. ont importé de Bristol, ce printemps, une quantité des articles sous-mentionnés, qu'ils vendront à des termes très raisonnables, pour argent comptant ou des traites.

| | |
|---|--|
| UNE grande quantité d'Eau-de-vie d'Angleterre, d'une qualité supérieure; | Du Beurre de Cork en Barrils; |
| De la Melasse; | Du Sain-doux en ditto; |
| Du gros Sel d'Angleterre; | Du Savon de Castille en caisses; |
| Du Sel gris de France; | Des Jambons en Tierçons; |
| Du Fromage double de Gloucester, de la meilleure qualité; | Du bon Cidre de Hereford; en Pipes et |
| On prie de s'adresser à T. Cole au comptoir de Messrs. G. ALLSOPP & Co. à la Basse Ville, qui, se proposant de quitter la province l'automne prochaine, disposeront des articles sus-mentionnés à de très bonnes compositions vis-à-vis de ceux qui en prendront une certaine quantité. | Du Porter et Ale de Burton; Barriques; |
| | Quelques boîtes avec des Chapeaux et Laines; |

DISTRICT of QUEBEC, ss: BY virtue of a writ of Execution issued out of the Court of Common-pleas for the said District, at the suit of William Grant, Esquire, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements of John Duguid, and Eunice, his wife, to me directed, I have seized and taken in Execution a Lot of Ground seventy-five feet in front, along the beach at a place called La Canoterie, in Quebec, and running back to the hill, with the buildings that may be found erected thereon, joining on the South-west side to the representatives of Mr. Joseph Cadet, and on the North-east side to ground that belonged to Messieurs Moore & Finlay: Now this is to give notice that I shall expose the said Lot of Ground to sale by Public Vendue, at the Court-house in the City of Quebec, on Tuesday the seventeenth day of September next, at eleven o'Clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known by
JA. SHEPHERD, Sheriff.

Any person or persons having prior claims to the said premises by mortgage, or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.
Quebec, 15th May, 1782.

Nouvellement importé de Whitehaven, Lancaster et Cork, par JEAN ANTROBUS, les articles suivants qu'il est déterminé de vendre au prix le plus raisonnable, savoir:

| | |
|---|--|
| Du Sel de la Grande Bretagne et Etranger; | Du Sain-doux en jarres et tinettes; |
| Du Rum de la Jamaïque; | Du Beurre en ditto. |
| Du Vin de Porte en bouteilles; | Du Fromage de Cheshire; |
| De la Fleur en quarts; | Du Bœuf et du Lard; |
| De la Farine d'Avoine en barrils; | Du Sucre double et simple raffiné; |
| De l'Orge Mondé en barrils; | De la Chandelle au moule et à la baguette; |
| Des Jambons en quarts; | Du Cordage; |
| | Des Ancres. |

Just Imported from Whitehaven, Lancaster, and Cork, by JOHN ANTROBUS, the following articles, which he is determin'd to sell at the most reasonable prices, viz:

| | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| SALT, British and Foreign; | Butter in Ditto. Ditto. |
| Rum, Jamaica; | Cheese, Cheshire; |
| Port Wine in Bottles; | Beef and Pork; |
| Flour in Barrels; | Sugar, double and single refin'd; |
| Oatmeal in Ditto. | Candles, Mould and Dipp'd; |
| Shill'd Barley in Kegs; | Cordage; |
| Bacon Hams in Casks; | Anchors; |
| Hoglard in Crocks and Firkins; | |

JEAN MITTLEBERGER, Tailleur, informe le public qu'il vient de recevoir de Londres, et qu'il vend à bon compte et argent comptant;

UN bel assortiment de Draps superfins et moyens; Ratines et Cashmires avec les garnitures; du Vélin d'or et argenté en feuille; du Galon à Gaze à paillettes d'or et d'argent; des Galons à paillettes d'or et d'argent, à fleurs et unis; de la Gance d'or et d'argent; des Bourdaloux avec des Glands gancés et Boutons; des Epaulettes; des Boutons pour l'armée et la marine; des Satins élégamment et richement brodés au tambour; des Vestes galonnées; des Satins brochés rayés et peluchés; des Vestes de tricot, de soie, peluchées et unies avec des galons et boutons assortis; des Chapeaux de castor de la meilleure et moyenne qualité; des Chapeaux de laine; des Toiles; Batistes; des Bas; Bonnets, &c. &c. et marchandises de Manchester.
Montreal, le 1 Juillet, 1782.

Just Imported from London, and to be sold cheap, for ready money, by JOHN MITTLEBERGER, Taylor,

A Neat assortment of superfine and middling Cloths; Ratteens and Cashmires, with suitable Trimmings; gold and silver plated Vellum, with ditto Twist; gold and silver spangled Gaze Lace; gold and silver spangled, flowered and plain Laces; gold and silver Chain; Hatbands with Tassels; Loops and Buttons; Epaulets, Buttons, &c. fit for the Army and Navy; elegant rich sattin, embroidered; tambour and laced Vests; silk, figured and striped Velvets, and ditto Shag; silk, stocking, shag and plain Vests, with suitable Lace and Buttons; best and middling beaver Hats, castor and felt ditto, Linen; Cambric; Hosiery and Manchester goods.
Montreal, July 1, 1782.

MAISON a vendre de Gré à Gré,

MTRE. SAUPIN, Notaire résidant au bourg l'Assomption, donne avis au public, qu'il se propose de vendre la maison où il faisait dernièrement sa demeure, située sur la rivière l'Achigan, près les moulins de Messrs. les seigneurs de St. Sulpice, la dite maison batié depuis sept ans, distribuée en huit appartemens y compris un magasin, et pour ses dépendances une boulangerie, un hangar pour y mettre le bois de corde, une belle écurie, une basse cour, un autre terrain pour y planter soit Patates ou bled d'Inde, indépendamment du dit terrain, un jardin de quatre vingt pieds carrés, dans lequel il y a un puit plus un hangar de cinquante-un pieds de long sur trente-un pieds de large, batié pour y fabriquer des farines, étant garni d'un très beau et bon bluteau, ainsi que de toutes les autres choses nécessaires à l'usage de la fabrique, le tout très bien clos, et en très bon état et exempt de toute réparation quelconque, si quel'un résidant à Québec avait envie de faire cette acquisition il pourrait s'adresser à Mr. Lymburner, Négociant en la dite ville, qui pourrait donner de vive voix une plus ample idée de la chose, également qu'à Montréal à Mr. Papineaux, Notaire, et au bourg l'Assomption à Mr. Saupin, Notaire et propriétaire du dit bien de fond à vendre.

TO BE SOLD BY PRIVATE SALE.

MR. Jean Saupin, Notary Public at l'Assomption, advertizes the public, that he proposes for sale his late dwelling house situated on the river l'Achigan near the Seminary mills, built seven years ago, and distributed into eight appartments including a shop, and having for office houses, a b. ke-house, a hangard for storing firewood, a salt cellar, a shade for a carriage, a good stable, a yard, a piece of ground fit for Potatoes or Indian Corn, also a garden of 80 feet square, with a well in it, a hangard fifty-one feet long by thirty-one feet broad for dressing flour, provided with an excellent bolting cloth and every other article necessary for that purpose; the whole well inclosed and in the best order and in want of no sort of repairation whatever:—Any person residing in Quebec who would wish to make proposals on this head may apply to Mr. Lymburner, Merchant there, who can give a more particular account of the premises than an Advertisement will permit, at Montreal, to Mr. Papineaux Notary Public, and at l'Assomption, to Mr. Saupin, Notary Public, proprietor of said subject.

A Vendre à l'IMPRIMERIE,

Le CALENDRIER de Québec, Pour l'Année 1782;

Se vend (pour argent comptant seulement) à l'Imprimerie à Québec, chez Mr. JEAN M'BANE aux Trois-Rivieres, chez Mr. Louis Aimé à Berthier, et chez Mr. E. EDWARDS, Libraire, vis-à-vis l'Hôpital, à Montréal.

DISTRICT de QUEBEC, ss: EN vertu d'un ordre d'Execution sorti de la cour des Plaidoyers Communs pour le dit district, à la poursuite de William Grant, Ecuyer, contre les biens et effets, terres et possessions de John Duguid, et Eunice, sa femme, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution une portion de terre de soixante-quinze pieds de front sur le bord de la grève au lieu appelé la Canoterie de Québec, et de profondeur jusqu'au Cap avec tout ce qui peut y être construit, tenant d'un côté au Sud-ouest au représentant Monsieur Joseph Cadet, et d'autre côté au Nord-est au terrain ci-devant à Messieurs Moore et Finlay: Or j'avertis par ces présentes que j'exposerai le dit emplacement en vente publique à la Chambre de la Cour dans la ville de Québec, Mardi le dix-septième jour de Septembre prochain, à onze heures avant midi, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par
JA. SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétensions antérieures sur les dits biens, par hipotèque ou autrement sont requis d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le jour de la vente.
Quebec, le 15 Mai, 1782.

CHOCOLATE of the best Quality made and sold Wholesale and Retail by **JOHN HILL**, Goal-keeper.
Quebec, July 16, 1782.

CHOCOLAT de la meilleure qualité, fait et à vendre, tant en gros qu'en détail, par **JEAN HILL**, Géolier.
Quebec, le 16 Juillet, 1782.

JEAN DUMAS ST. MARTIN and LOUIS CAVILHE, Merchants of Montreal, appointed Trustees to the succession of the late Jean Bernard, Merchant, residing at Montreal, request all those concerned in said succession, to produce to said Trustees, in the course of this present month of July, a state of their demands, either by Accounts, Notes, Obligations, &c. to ascertain more amply the situation of said succession, in order to draw up an Account thereof in due form, and to take, in concert with said Creditors, the necessary steps usual in such cases: We presume that those who live at a distance, would act prudently in sending Powers of Attorney to some of their friends in this city.

DUMAS ST. MARTIN, } Trustees.
CAVILHE.

JEAN DUMAS ST. MARTIN et LOUIS CAVILHE, marchands de Montréal, Curateurs nommés à la succession vacante de *Jean Bernard*, vivant Marchand demeurant au dit Montréal, prie tous ceux qui sont intéressés dans la dite succession, de produire aux dits Curateurs dans le cours du présent mois de Juillet, un état de leurs Créances, soit par Comptes, Billets, Obligations, &c. pour connoître parfaitement la situation de la dite succession, afin d'en dresser un Bilan en bonne et due forme, et de concert avec les dits Créanciers, prendre les arrangements convenables en pareils et semblables cas: Nous pensons que ceux qui sont éloignés agiroient prudemment en envoyant leurs procurations à quelqu'un de leurs amis en cette ville.

DUMAS ST. MARTIN, } Curateurs.
CAVILHE.

DISTRICT of } Quebec, 1st. July, 1782.
QUEBEC.

A Meeting of His Majesty's Commissioners of the Peace for the said district, It is ordered that the Shilling Loaf of white Bread do weigh four Pounds, and the Skilling Loaf of Brown bread five pounds, and that the Bakers mark their Bread with the initial letters of their Names.

The prices of the under-mentioned articles were found to be as follow:
Fine Flour 30/- Coarse Flour from 20/- to 21/8—Wheat 7/6.—Oats 2/6.—Pease 7/-
The prices of Barley, Beans, Indian-corn, &c. cannot be ascertained there being none at Market.
By the Court, D. LYND, C. P.

DISTRICT de } Québec, le 4 Juillet, 1782.
QUEBEC.

Une assemblée des Commissaires de Paix pour le dit district, il a été ordonné que le pain blanc d'un shelling pèseroit quatre livres et que le pain bis d'un shelling pèseroit cinq livres, et que les boulangers marquent leur pain des lettres initiales de leurs noms.

L'on a trouvé que les articles ci-dessous, se vendent comme suit, savoir:
La fine Fleur à 30/- La grosse Fleur de 20/- à 21/8.—Le Bled à 7/6.—L'Avoine à 2/6.
Les Pois 7/- L'on ne peut savoir le prix de l'Orge, des Fèves, du Bled d'Inde, &c. n'en venant pas actuellement au marché.
Par la Cour, D. LYND, C. P.

For Sale by **JOHN JONES**, in the Lower-Town, the following articles:

| | |
|-----------------|-----------|
| West-India Rum; | |
| French and | } Brandy; |
| British | |
| Red Port, | } Wines; |
| Lisbon, | |
| Mountain and | |
| Spanish | |
| Muscovado and | } Sugar; |
| Loaf | |
| Rice; | |
| English and | } Salt; |
| Foreign | |
| Hyson Tea; | |
| Candles: | |

Which he will dispose of at the lowest prices.

Quebec, 20th June, 1782.

A Vendre par **JEAN JONES**, à la Basse-ville, les articles suivans:

| | |
|-----------------|-------------------|
| | Du Rum des Isles; |
| De l'Eau-de-vie | de France et |
| | d'Angleterre; |
| | de Port Rouge, |
| Du Vin | de Lisbonne, |
| | de Montagne et |
| | d'Espagne; |
| Du Sucre | en Pain et de la |
| | Cassonnade; |
| | Du Ris; |
| Du Sel | Anglois et |
| | Etranger; |
| | Du Thé Hyson, |
| Des Chandelles. | |

JEAN BAPTIST ANGER, residing at Montreal, acquaints the public, that he has purchased on Sunday last the 26th instant, at a third time of putting up at the Parish Church door, of the Heirs of the deceased Jacques Lasselle, a lot in the city of Montreal, situate in Hospital street, on which is a log-house, and a stone-house two stories high adjoining thereto: Any persons having demands or mortgage on said lot are required to give notice or appear before Mr. Le Guay, Notary of this city, within three months from this date, on failure whereof they will be precluded from all pretensions.

Montreal, 30th May, 1782.

JEAN BAPTISTE ANGER, residing at Montreal, avertit le public, qu'il a acquis dimanche dernier vingt-six du courant, à une troisième criée, à la porte de l'Eglise Paroissiale, des héritiers du feu Jacques Lasselle, un emplacement dans la ville de Montréal, situé dans la rue de l'Hopital sur lequel il y a une maison de bois de piece sur piece, et une maison de pierre à deux étages qui se touchent; si quelqu'un a quelque demande ou hypothèque sur le dit emplacement, il est obligé sous trois mois du jour de cette date, d'en donner avis ou de se présenter à Monsieur Le Guay, Notaire de cette ville, et faute par eux de le faire ils seront déboutés de leurs prétentions.

Paris à Montréal, ce 30 May, 1782.

DISTRICT de } EN vertu d'un ordre d'Exécution sorti de la Cour
QUEBEC. } des Plaidoiers communs pour le dit district, à la poursuite de Jean Baptiste le Brun comme représentant Ignace François Delzene et Marie Catherine Janson la Palme sa femme, contre les biens et effets, terres et possessions qui appartenoient à défunte veuve Lapalme au tems de son décès, et maintenant en la possession ou pouvoir de Daniel Gallwey, à moi adressé, j'ai saisis et pris en exécution une portion de terre située dans la rue St. Joseph à la Haute-ville de Québec, contenant environ soixante pieds de front sur cinquante-cinq pieds de profondeur plus ou moins, bornée en front à la dite rue, d'un côté et par-derrière à la rue Couillard et joignant de l'autre côté à Messieurs David et John Lynd, sur lequel emplacement il y a une maison bâtie en pierres à une étage, d'environ cinquante-cinq pieds de long et quarante de large, avec des caves voutées et autres commodités; le tout occupé actuellement par Mr. John M'Cord.— Or j'avertis par ces présentes que j'exposerai les dits biens en vente publique à la Chambre de la Cour, dans la ville de Québec, Mercredi le trente-unième jour de Juillet prochain, à onze heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

JA: SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions sur les dits biens par hypothèque ou autrement sont requis par ces présentes d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le jour de la vente.

Quebec, le 20 Mars, 1782.

DISTRICT of } BY virtue of a Writ of Execution issued out of the
QUEBEC, ss. } Court of Common-pleas for the said District, at the suit of John Baptiste Le Brun, Assignee of Ignace François Delzene and Mary Catherine Janson La Palme his wife, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements which were the property of the late Widow La Palme at the time of her decease, and now in the hands, possession or power of Daniel Galwey, to me directed, I have seized and taken in Execution, a Lot of Ground situate in St. Joseph's street, in the Upper-town of Quebec, containing about sixty feet in front by fifty five feet more or less in depth, bounded in front by the said street, on one side and behind by Couillard street and joining on the other side to Messieurs David and John Lynd; on which is erected a stone Dwelling-house one story high, about forty-five feet long and forty feet broad, with vaulted cellars and other conveniences; the whole at present in the occupation of Mr. John M'Cord: Now this is to give notice that I shall expose the said premises to sale by Publick Vendue, at the Court-house in the City of Quebec, on Wednesday the thirty-first day of July next at eleven o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of the sale will be made known by

JA: SHEPHERD, Sheriff.

Any person or persons having prior claims to the said premises by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.

Quebec, 20th March, 1782.

A Un examen des comptes de l'Amiable Société faite le 4 d'Avril dernier, il paroit qu'il étoit dû alors à la Société, par les Membres et les souscripteurs la somme de £320-19-0, depuis quel tems le collecteur de la dite Société n'a reçu que £79-18-9, de manière qu'il lui est encore due la somme de £241-0-3 le Comité de la Société tenu aujourd'hui prend cette méthode pour prier tous ceux qui n'ont pas encore payé le collecteur de la souscription de la faire avant le premier d'Août prochain, afin qu'on puisse donner au public une information exacte des affaires de la dite Société, et lui faire voir l'emploi de ses souscriptions.

Par Ordre du Comité,
JACOB ROWE, Secretaire.

Quebec, le 9 Juillet, 1782.

ON a revision of the AMICABLE SOCIETY'S Accounts on the 4th April last, it appeared that there was then due the Society from the Members and Out-subscribers, the sum of £320-19-0, since which time the Runner of the said Society has only received £79-18-9, so that there is still out-standing and due the Society the sum of £241-0-3: the Committee of the said Society held this day therefore take this method to desire all such as are yet unpaid to pay their Runner before the first day of August next, that a fair account of the said Society's affairs may be published for the inspection of the public, that they may see how their subscriptions are apply'd.

By Order of Committee,

JACOB ROWE, Secy.

Quebec, 9th July, 1782.

JOSEPHTE MARTIN, Veuve de François Decoste, de Boucherville, avertit le public qu'elle jouit d'un emplacement au dit fort de Boucherville de quatrevingt-quatre pieds de large sur soixante douze de profondeur, joignant par devant à une grande rue, d'autre bout à Pierre le Boulanger, d'un côté à Charles Sabourin, et d'autre côté à Joseph Racicot; si quelqu'un ont quelques prétentions ou hypothèques sur le dit emplacement ils auront la bonté d'en donner avis à Mrs. Bouvet, Notaire à Montréal, sous trois semaines, date des présentes, passé lequel temps la dite Veuve se prévautra du présent avertissement.

A Boucherville, ce Juillet, 1782.

DISTRICT de } Montréal, Lundi le 3 Juin, 1782.
MONTREAL.

A Une assemblée des Commissaires de sa Majesté pour la paix, il est ordonné aujourd'hui, que le prix et poids du Pain resteroient comme ils ont été fixés pour le dernier mois, pendant un mois à compter de la date de ce jour.

Par ordre de la Cour,

J: BURKE, Cs. Ps.

DISTRICT de } Montréal, Lundi le 3 Juin, 1782.
MONTREAL.

A Une assemblée des dits Commissaires tenue ce jour d'hui, pour savoir le prix du grain, &c. Il y a actuellement si peu d'articles qui viennent sur le marché, qu'on ne pourroit en assurer le prix.

Par ordre des Commissaires,

J. BURKE, Cs. Ps.

DISTRICT of } Montreal, Monday the 3d June, 1782.
MONTREAL.

AT a Meeting of his Majesty's Commissioners of the Peace this Day, It was ordered that the Rate and affize of Bread, as last fixed should remain for one Month from this Date.

By order of the Commissrs.

J: BURKE, Cs. Ps.

DISTRICT of } Montreal, Monday 3d June, 1782.
MONTREAL.

AT a Meeting of the said Commissrs. This Day to ascertain the price of Grain &c. It was found that there were so few Articles at Market that the Price could not be Ascertained.

By order.

J. BURKE, Cs. Ps.